



Réunion du Conseil municipal

Compte rendu sommaire

Le 11 février deux mille vingt-et-un à dix-neuf heures, les membres du Conseil municipal de la Commune de Dompierre sur Besbre, se sont réunis sur convocation en date du 05 février 2021 et sous la présidence de Monsieur Michel BRUNNER, dans la salle du conseil municipal de la mairie de Dompierre sur Besbre,

Etaient présents : Michel BRUNNER – Pascal VERNISSE - Guy FRAISE – Isabelle MOULIN - Patrick AUBEL - Aline BONNEAU Antonia FOURNIER - Bernard NAVETAT – Laurent DESMYTTER (arrivé à 19 h50) - Florence EPINARD – Martine GOULLAT José DA SILVA (arrivé à 19h10) – Marie-Alix BATILLAT – Grégory LOTHON – Philippe DIOGO - Laurent VARLET - Marie-Sophie FERRIERE (départ 20h15) – Léopold GODART – Véronique VOISIN.

Etaient absents excusés ayant donné pouvoir : Annie France POUGET à Michel BRUNNER - Fabienne DURAND à Pascal VERNISSE - Laurent DESMYTTER à Aline BONNEAU (jusqu'à 19h50) - Marie-Sophie FERRIERE à Philippe DIOGO (à partir de 20h15) - Marjorie BLANC à Marie-Alix BATILLAT - Christophe BLANDIN à Léopold GODART.

Secrétaire de séance : Marie-Alix BATILLAT.

Le procès-verbal de la réunion du 17 décembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

Le conseil accepte à l'unanimité de rajouter 1 question à l'ordre du jour : N° 20 - ADMINISTRATION GENERALE - Camping municipal « les Bords de Besbre » : règlement intérieur.

Les délibérations ci-après ont été prises à l'unanimité des votants.

1 – FINANCES – Budget 2021 – Débat d'orientations budgétaires 2021

Le conseil municipal prend acte du rapport du débat d'orientations budgétaires de la collectivité pour l'année 2021 présenté par Monsieur le Maire.

2 – FINANCES – Budget 2021 – Inscription de crédits investissements avant vote du budget

Vu les dispositions du CGCT, et notamment l'article L.1612-1, le Maire peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement qui seront inscrites au Budget Primitif dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice précédent (déduction faite du remboursement en capital de la dette).

Montant total des dépenses d'équipement 2020 réalisées =977 371,32 €

La limite du ¼ correspond à = 244 342,83 €

Plusieurs opérations d'investissement sont susceptibles d'être réalisées préalablement au vote du BP 2021, Il est donc décidé d'inscrire au BP 2021 en section d'investissement, les crédits d'un montant total TTC de 35 750 € pour régler les dépenses d'acquisitions et de travaux.

3 – FINANCES – Budget 2021 – Tarifs camping 2021

Vu les dispositions du Code général des Collectivités territoriales,

Vu les différentes délibérations par lesquelles le conseil municipal a adopté les tarifs municipaux applicables au camping municipal,

Considérant que les dispositions prises par délibérations antérieures demeurent applicables tant que ces dernières ne sont pas « rapportées »,

L'assemblée fixe les droits et tarifs municipaux applicables au 1^{er} janvier 2021, suivant le tableau consultable en mairie.

4 – FINANCES – Budget 2021 – Travaux de voirie 2021

Dans le cadre du programme d'entretien de la voirie communale et rurale des travaux pour un montant total estimé à 47 519 € T.T.C concernant la réfection de la petite route de la Bergerie, la mise en sécurité de l'arrêt de bus rue Dom Chautard, de travaux Avenue de la Gare et aux Thomassots vont être réalisés.

Une subvention sera sollicitée auprès du Département de l'Allier au taux de 30 % sur le montant total H.T des travaux (dans la limite du plafond retenu par le Département de l'Allier) au titre du dispositif de soutien aux travaux de voirie,

5 – FINANCES – Budget 2021 – Demande de subvention Travaux de réhabilitation école de Sept-Fons

Une aide financière sera sollicitée au taux maximum auprès des différents partenaires : l'État, le Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes, le Conseil Départemental, afin de soutenir le financement des travaux de réhabilitation à l'école maternelle de Sept-Fons pour un montant total estimé à 100 000 € H.T soit 120 000 € T.T.C

D'autres partenaires pourront être sollicités afin d'obtenir près de 80% de taux de subvention.

6 – FINANCES – Budget 2021 – Demande de subvention Travaux de réhabilitation Accueil de Loisirs

Une aide financière sera sollicitée au taux maximum auprès des différents partenaires : l'État, la Caisse d'Allocation Familiale, le Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes, le Conseil Départemental, afin de soutenir le financement des travaux de réhabilitation au Centre de Loisirs pour un montant total estimé à 100 000 € H.T soit 120 000 € T.T.C.

D'autres partenaires pourront être sollicités afin d'obtenir près de 80% de taux de subvention.

7 – FINANCES - Signalisation routière – Demande financement amendes de police

Les dépenses d'investissement inscrites au titre de l'exercice 2021 relatives aux opérations liées à la sécurité routière, l'amélioration du trafic ou du confort de l'utilisateur s'élèvent à 8 333 € HT.

Celles-ci sont éligibles à l'attribution d'une subvention provenant de la répartition du produit des amendes de police en matière de sécurité routière d'un montant de 2 500 € (30 % du montant H.T des dépenses).

8 – FINANCES – Centre de loisirs – Règlement intérieur Prélèvement automatique

Il est proposé de modifier les dispositions du règlement applicable aux usagers du Centre de Loisirs afin notamment de permettre le paiement par prélèvements automatiques.

9 – FINANCES – Culture – Demande de subvention spectacles Rappel d'Air

Pour les manifestations de Rappel d'Air le conseil municipal décide de solliciter une subvention auprès du Conseil départemental de l'Allier suivant le montage financier suivant :

Dépenses	10 724,82 €
- Contrats des artistes :	7 225,50 €
- Frais annexes :	3 499,32 €

Recettes	10 724,82 €
- Subvention Département :	1 500,00 €
- Autofinancement :	9 224,82 €

10 – FINANCES - Culture – Demande de subvention Plan d'achats de livres auprès des libraires par les bibliothèques des collectivités territoriales

Une aide financière sera sollicitée au taux maximum auprès des différents partenaires et notamment auprès du centre national du livre afin de soutenir le financement de l'acquisition de livres pour un montant total estimé à 5 000 € H.T soit 6 000 € T.T.C.

11 – ADMINISTRATION GENERALE - Personnel - Attribution logement pour nécessité absolue de service : emploi accueil gestion service camping « Les Bords de Besbre »

Dans le cadre de l'exploitation du camping municipal « les Bords de besbre » et compte tenu des contraintes de gardiennage liées à l'exercice de l'emploi d'accueil et gestionnaire du camping confié à un fonctionnaire territorial titulaire, le logement lui est attribué pour nécessité de service durant la période d'activité de quatre mois. Etant entendu qu'il réglera les charges.

12 – ADMINISTRATION GENERALE - Personnel – Services techniques - Mise en place d'un régime d'astreintes en cas de neige

La mise en place de périodes d'astreinte dans le cas de chutes de neige effectuées par les agents du service technique titulaires ou non titulaires est actée.

13 – ADMINISTRATION GENERALE - Personnel – Modalités de réalisation des heures supplémentaires et complémentaires

Sont approuvées les modalités d'attribution des heures supplémentaires pour les agents titulaires et non titulaires à temps complet, de catégorie C et de catégorie B, et les modalités d'attribution des heures complémentaires pour les agents titulaires et non titulaires à temps non complet, employés dans les services suivants :

- Service administratif
- Service technique
- Service enfance jeunesse
- Service culturel
- Service restauration et entretien des locaux.

14 – ADMINISTRATION GENERALE - Personnel – Création d'emplois – besoins saisonniers - Recours au Service civique

Afin de pallier aux besoins saisonniers de l'Accueil de Loisirs des jeunes seront accueillis en service civique volontaire pour des engagements de 6 à 12 mois, en leur assurant un tutorat ainsi qu'une formation civique et citoyenne.

15 – ADMINISTRATION GENERALE - ATDA – Convention assistance informatique : mise à disposition d'un dispositif de télétransmission : S²LOW/@tes

Les termes d'une convention assistance informatique pour la mise à disposition d'un dispositif de télétransmission (la transmission électronique des actes au représentant de l'Etat dans le Département) : S²LOW/@ctes à intervenir avec l'Agence Technique Départementale de l'Allier sont acceptés.

16 – ADMINISTRATION GENERALE - ATDA – Convention d'assistance informatique support technique eIDAS

Les termes d'une convention assistance informatique pour la mise à disposition d'un dispositif informatique support technique (de premier de niveau et de formations de l'ATDA pour les logiciels de la Société Cosoluce,) : eIDAS à intervenir avec l'Agence Technique Départementale de l'Allier sont acceptés.

17 – ADMINISTRATION GENERALE - Patrimoine – Acquisition d'un terrain rue des Patoux

Une partie de la parcelle AB n°79 rue des Patoux jouxtant le cimetière de la Commune d'une surface de 1 000 m² sera acquise au prix de 9€ le m², soit 9 000 €. Celle-ci pourrait être en partie transformée en parking.

18 – ADMINISTRATION GENERALE - Patrimoine – Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire - Zones d'Activité Economique (Z.A.E.) – Conditions patrimoniales et financières - transfert

Au regard de l'estimation du Pôle d'évaluation domaniale de la Direction Départementale des finances publiques sur la valeur vénale des terrains, les conditions patrimoniales et financières suivantes pour le transfert des zones d'activités non aménagées concernées par le transfert obligatoire à l'EPCI sont acceptées, à savoir :

- la Communauté de communes procède à l'acquisition des terrains auprès des communes propriétaires, le transfert s'effectue en pleine propriété,
- le tarif applicable à toute acquisition est fixé à 0.90 € le mètre carré,
- le transfert est sans impact sur les attributions de compensation.

L'acquisition par la Communauté de Communes Entr'Allier Besbre et Loire des terrains de propriété communale cadastrés ZI 2 d'une superficie de 115 435 m² situés sur la Commune de Dompierre-sur-Besbre (Les Fontaines) pour un montant arrêté à cent quatre mille euros (104 000 €) est autorisée ainsi que l'intégration dans le prix de cession les coûts des travaux de gros entretien réalisés par la commune de Dompierre-sur-Besbre d'un montant d'environ 8 500 €.

La résiliation de la partie du bail rural concernant la parcelle cadastrée ZI n°2 qui lie la Commune à M. BELKHIR sera signée.

19 – ADMINISTRATION GENERALE - Assemblée - Affaires scolaires : Motion contre des mesures inadaptées aux besoins de l'école maternelle de Sept-Fons – DOMPIERRE-sur-BESBRE : suppression d'une classe

En soutien à l'équipe éducative, aux représentants du personnel enseignant, des personnels territoriaux, des personnels administratifs de l'école maternelle de Sept-Fons, le Conseil Municipal décide de maintenir l'ensemble des classes ouvertes pour l'école maternelle de Sept-Fons.

20 – ADMINISTRATION GENERALE - ADMINISTRATION GENERALE - Camping municipal « les Bords de Besbre » : règlement intérieur.

La période d'ouverture du Camping municipal « les Bords de Besbre pour la saison 2021 sera du 12 mai au 13 septembre.

Fait à Dompierre sur Besbre, le 12 février 2021.

